

PÈRES RÉDEMPTORISTES

«Abus systémiques»



KATHRYNE LAMONTAGNE @

PUBLIÉ LE: LUNDI 09 SEPTEMBRE 2013, 20H14 | MISE À JOUR: LUNDI 09 SEPTEMBRE 2013, 20H36



© PHOTO LES ARCHIVES, ANNIE T. ROUSSEL

Le procès se poursuit mardi matin, avec la suite du témoignage de Raymond-Marie Lavoie.

QUÉBEC - Les procureurs du recours collectif intenté contre les pères rédemptoristes du Séminaire Saint-Alphonse comptent bien démontrer les «abus systémiques» dont ont été victimes la cinquantaine d'anciens élèves de l'établissement, entre 1960 et 1987.

Autorisé en novembre 2010, le recours collectif initié par le requérant Frank Tremblay a pu s'entamer lundi après-midi, au palais de justice de Québec. En matinée, le juge Claude Bouchard et les avocats des parties ont visité l'établissement, annexé à la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré, histoire de faciliter la compréhension des témoignages.

L'avocat des requérants, Me Serge Létourneau, a jeté les bases de sa preuve, tentant de démontrer que le Séminaire Saint-Alphonse et les rédemptoristes avaient «fermé les yeux» sur les abus sexuels dont ont été victimes les anciens élèves. «Il y avait tellement d'abus sexuels que c'était impossible de ne pas voir ce qui se passait. C'était l'évidence», a-t-il martelé.

Lavoie

Le premier témoin appelé à la barre est le père Raymond-Marie Lavoie, condamné à cinq ans de détention pour avoir agressé sexuellement 13 anciens élèves. L'individu de 73 ans, qui n'avait pas de menottes, tel qu'exigé par son avocat, a été questionné durant un peu plus d'une heure sur les circonstances dans lesquelles il avait abusé de ses élèves.

Le religieux, qui était alors professeur de musique et surveillant de dortoir pour le pensionnat, a décrit les attouchements qu'il avait faits à sa première victime, dans les années 1970. Selon sa version, il a touché le jeune à une «dizaine» de reprises lorsqu'il dormait, que ce soit dans le dortoir ou dans sa propre chambre.

« Très noir »

Selon lui, l'élève ne se rendait pas compte des gestes puisqu'il était endormi. Personne ne pouvait voir ce qui se passait, étant donné qu'il faisait «très noir» et que son lit était un peu plus en retrait de celui des autres.

Il a été question d'une seconde victime, un élève en musique qu'il aurait agressé sexuellement dans un petit local adjacent au dortoir. À environ «trois occasions», il l'aurait embrassé sur le cou et les lèvres, avant de lui toucher le pénis alors qu'il était éveillé.

Me Létourneau lui a plutôt suggéré que les agressions seraient survenues à raison de deux à trois fois par semaine, durant 10 mois, ce qu'il a nié. «C'est faux», a lancé fermement Raymond-Marie Lavoie, qui peinait d'ailleurs à se souvenir de deux présumées victimes avancées par le requérant, lundi.

RÉSUMÉ DES FAITS

Premier recours collectif du genre au Québec

20 jours d'audience prévus à la cour, pour finir le 1^{er} novembre

Neuf pères rédemptoristes qui enseignaient au Séminaire Saint-Alphonse auraient agressé des élèves, entre 1960 et 1987

Une cinquantaine de présumées victimes réclament chacune 100 000 \$ en dommages punitifs et exemplaires

Le requérant principal du recours collectif, Frank Tremblay, exige quant à lui 750 000 \$

Au moins 17 victimes et trois pères rédemptoristes seront appelés à témoigner à la barre

Le premier témoin est le père Raymond-Marie Lavoie, qui a reconnu, en 2011, avoir agressé sexuellement 13 garçons

« FLOU » DANS SA MÉMOIRE

Purgeant une peine d'emprisonnement de cinq ans pour avoir agressé sexuellement 13 garçons, Raymond-Marie Lavoie a confié, lundi, avoir plaidé coupable aux chefs d'accusation qui pesaient contre lui, même si certaines agressions étaient « floues » dans sa mémoire.

C'est la révélation qu'a faite l'individu de 73 ans, lorsque questionné en cour par le procureur des victimes impliquées dans le recours collectif contre les pères rédemptoristes du Séminaire Saint-Alphonse.

Peinant à se souvenir de l'une des victimes qu'il reconnaissait avoir agressée, Raymond-Marie Lavoie a affirmé qu'il avait enregistré des plaidoyers de culpabilité même s'il ne se rappelait pas précisément de toutes ses victimes ni de tous les gestes posés.

« Je n'avais pas les capacités physiques et morales de tenir un procès, a lancé le septuagénaire. Je ne voulais pas que les victimes aient à témoigner devant moi », a-t-il ajouté, précisant qu'il leur avait fait « assez de mal comme ça ».

Rappelons que Raymond-Marie Lavoie a plaidé coupable, en juillet 2011, aux 21 chefs d'agression sexuelle et de grossière indécence qui pesaient contre lui. Il avait écopé d'une première peine de trois ans, qui avait été rehaussée à cinq ans en appel.

— Kathyne Lamontagne / Le Journal de Québec

Vos commentaires

En commentant sur ce site, vous acceptez nos conditions d'utilisation et notre netiquette.

Les commentaires sont modérés. Vous pouvez également signaler aux modérateurs des commentaires que vous jugez inappropriés en utilisant l'icône. 